

**Motion pour simplifier fondamentalement le règlement de la Taxe de séjour ou de préférence pour l'abolir et, dans ce cas, de démissionner de la Communauté Touristique de la Région Lausannoise**

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,  
Chers Collègues Conseillères et Conseillers,

Vous connaissez mes arguments pour abolir la taxe de séjour que je vous ai présentés lors de la discussion au point 5 de l'ordre du jour concernant la modification du règlement de la taxe de séjour. Ces points font partie intégrante de cette motion. Les raisons qui justifient l'abolition de la taxe de séjour sont :

- 1) La liberté du citoyen qui est plus important que les CHF 50'000 encaissés par année.
- 2) La bureaucratie et les coûts de perception pour un résultat très limité.

Ce n'est pas que je veux priver les organismes bénéficiant de cette taxe. Si la Municipalité et notre conseil veulent continuer à soutenir la Société de Développement de Lutry avec environ CHF 15'000, Lausanne Tourisme avec CHF 15'000 et FERL avec un montant de CHF 25'000 par année je propose de passer les montants relatifs par le budget ordinaire. Pour passer ces soutiens par le compte ordinaire de la commune au lieu de les financer par la taxe de séjour il faut les mettre en relation avec notre cotisation à Montreux-Vevey-Lavaux Tourisme de CHF 149'000 et avec le budget totale pour les « Affaires Culturelles et de Loisirs » de CHF 821'000 prévue dans notre budget 2015.

Après la discussion concernant la modification du règlement de la taxe de séjour et vue les divers points qui ont été discuté sous point 5 de l'ordre du jour je vous propose :

D'inviter la Municipalité à présenter un rapport et une proposition concernant l'abolition de ou la révision complète pour une simplification du règlement de la taxe de séjour.

Je vous remercie.

Erich Kaiser  
Conseiller Communal

Lutry, le 4 mai 2015